

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018**

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. DULUC, MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représenté : M. DUSSOULIER par M. BERNADET.

Secrétaire de séance : Mme GAURY.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09/01/2018.

AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'analyses des offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

Sur les sept offres reçues, les prix HT varient de 57.300€ à 30.560€, avec des taux de rémunération allant de 5,97% à 3,20%. L'examen des dossiers a permis de constater que le profil des équipes et la méthodologie correspondaient aux attentes. Un cabinet propose un meilleur délai de réalisation.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet AZIMUT Ingénierie pour un montant de 30.560,00€ HT, soit 36.672,00€ TTC.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les subventions pouvant être sollicitées pour les travaux d'aménagement du bourg :

- ÉTAT : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), 35% sur les travaux plafonnés à 500.000€
- DÉPARTEMENT :
 - Aménagement de Bourg : 40% sur les travaux plafonnés à 500.000€
 - Étude : 50% sur 30.000€
 - Bordures et caniveaux : 30% sur des travaux plafonnés à 100.000€
 - Plateaux, ralentisseurs : 40% sur des travaux plafonnés à 20.000€
 - Aménagement du « tourne-à-gauche » : 40% sur des travaux plafonnés à 22.500€

QUESTIONS DIVERSES :

PÉTANQUE :

M. BERNADET informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu en Mairie le 16/01/2018, entre :

- les élus : M. BERNADET, M. DULUC, M. ARDURAT, M. VIGNES,
- 5 représentants de chaque association de pétanque

Après 1H30 d'échanges, il a été proposé de rédiger une convention de mise à disposition du terrain de boules et de la « Cabane à René ».

Après lecture du document, le Conseil valide la convention qui sera présentée aux deux

associations pour signature.

RÉFECTION DIGUE :

M. BERNADET a assisté le 17/01/2018 à la réunion de réception des travaux d'effacement de la digue à « la Saubotte », en présence du Technicien Rivière, d'un représentant de la Police des Eaux et de M. DUCHAMPS, propriétaire.

C'est la CDC du Sud Gironde qui a réalisé ces travaux le long du Galouchey, sur environ 400 mètres de long. 4 brèches ont été créées dans la digue afin que l'eau s'écoule dans le pré, avec l'accord du propriétaire, afin de réguler au mieux l'écoulement des eaux du ruisseau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.